

tion de la pauvreté par l'adoption d'un projet ou d'un autre. Nous ne devrions pas nous jeter tête baissée dans un programme de revenu annuel garanti avant qu'une étude approfondie de toute la question ait été faite.

Le ministre de la Santé et du Bien-être social (M. Munro) a indiqué qu'un programme de revenu annuel garanti nous coûterait trois milliards à trois milliards et demi de dollars. Le comité Croll estime que même sans faire bénéficier du revenu annuel garanti les moins pauvres un tel programme coûterait environ 1 milliard de dollars. Je soutiens que le peuple canadien ne l'acceptera pas à moins de savoir s'il est suffisant et si les frais d'administration sont peu élevés. Il nous faut trouver un moyen de transférer des fonds suffisants aux classes à revenu faible à un coût administratif relativement bas.

Comme l'indique le comité spécial du Sénat sur la pauvreté au Canada, environ 4,364,000,000 de dollars ont été dépensés pour les programmes fédéral et provinciaux de sécurité du revenu en 1969-1970. Cela comprenait l'ensemble des programmes d'assurance sociale comme le Régime de pensions du Canada, le Régime des rentes du Québec, l'assurance-chômage, les indemnités pour les accidents du travail, les pensions aux anciens combattants, la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti, les allocations familiales, les allocations aux jeunes, de même que les programmes d'assistance sociale pour des groupes spéciaux comme les vieillards, les aveugles, les handicapés, les anciens combattants, les Indiens et les Esquimaux, les allocations aux mères nécessiteuses, l'assistance-chômage et le Régime d'assistance publique du Canada.

Plusieurs s'inquiètent des nombreuses généralités énoncées à l'égard des assistés sociaux. Une minorité de Canadiens au verbe haut dit sa préoccupation de ce que, d'après elle, la grande majorité de ceux qui reçoivent l'assistance publique sont ce que l'on peut appeler des chroniques. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait beaucoup de choses louables, et d'autres qui ne lui valent pas d'éloges, mais il a au moins décomposé les statistiques à ce sujet. Ses chiffres, et il faut s'en souvenir, indiquent que seulement 2 ou 3 p. 100 de ceux des assistés sociaux appartiennent à ce qu'on pourrait appeler le groupe qui cherche à jouer au plus fin. Si nous voulons qu'on nous fasse confiance à l'égard de ces programmes, c'est le point à souligner, savoir que seulement 2 ou 3 p. 100 des bénéficiaires sont des profiteurs.

Nombreux sont ceux qui se préoccupent de ce que des gens aptes au travail refusent les emplois. A mon avis, il ne faudrait donner qu'un minimum d'aide à ces personnes. C'est un sujet de vive préoccupation pour beaucoup de gens. Nous accordons de l'aide, semble-t-il, à des personnes qui n'en ont pas besoin. Nous devrions commencer à évaluer nos priorités à ce sujet.

La seule chose qui cloche dans la motion sous sa forme actuelle, c'est que ses auteurs—je le dis très respectueusement—déclarent ceci:

• (5.50 p.m.)

Que cette Chambre blâme le gouvernement d'avoir négligé de proposer une mesure législative instituant un régime de sécurité économique et sociale plaçant tous les Canadiens au-dessus du seuil de la pauvreté.

Or, la motion n'est pas tout à fait juste car le député de High Park (M. Deakon) a passé en revue une liste de programmes instaurés par le gouvernement. Il a dit combien on a dépensé, comment fonctionnent les programmes et qu'il fait bon vivre au Canada. Je ne crois pas que

[M. Alexander.]

personne puisse mettre en doute cette dernière affirmation, mais les programmes sont si nombreux que c'est un vrai fiasco. Il n'y a pas d'objectifs à long terme. A l'heure actuelle, les gouvernements fédéral et provinciaux administrent et financent des programmes de sécurité du revenu répartis de la façon suivante. Dans le domaine de l'assurance sociale, le gouvernement fédéral s'occupe de l'assurance-chômage, des pensions aux anciens combattants, et du Régime de pensions du Canada, et les gouvernements provinciaux, des indemnités pour les accidents du travail, du Régime des rentes du Québec, régime comparable et coordonné au Régime de pensions Canada.

Dans le domaine des démosubventions, le gouvernement fédéral s'occupe de la sécurité de la vieillesse, des allocations familiales, des programmes d'allocations familiales supplémentaires au Québec et à Terre-Neuve; le gouvernement du Québec, des allocations scolaires. Le revenu garanti est administré par le gouvernement fédéral. Puis, nous avons l'aide sociale administrée par le gouvernement fédéral sous forme d'allocations aux anciens combattants, d'aide accordée aux Indiens sur les réserves, et aux Esquimaux. Vient ensuite la...

Une voix: Un peu moins vite, Linc.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, j'ai peut-être lu trop rapidement et je m'en excuse. Je m'efforçais de signaler que nous avons un programme extrêmement compliqué qui ne comporte aucun objectif à long terme.

Une brochure intitulée *Canadian Business* montre ce qui cloche dans le régime actuel. Le tirage à part n° 7009 est intitulé: «Guaranteed Minimum Income: There's More Than One Answer.» J'ai été fort impressionné par cette plaquette de James L. Clare, car il y est question des régimes existants d'assistance sociale visant le maintien des revenus et on y pose ensuite plusieurs questions. La réponse à chaque question, sauf la deuxième, est «non» et la réponse à la deuxième est «rarement.»

Voici les questions et les réponses: Élimine la pauvreté: non; encourage les pauvres à travailler, rarement; rompt le cycle de la pauvreté et élimine la nécessité de fournir des logements sociaux et d'accorder d'autres subventions aux pauvres, non; les pauvres le comprennent facilement et parfaitement, non; manifeste et peut être compris de ceux qui ne sont pas pauvres, non; tient volontiers compte du chômage intermittent et saisonnier; élimine la justification des ressources, non; élimine le furetage, non; réduit les frais d'administration, non. Il me semble que la structure établie a pour but de maintenir la pauvreté. Voilà ce qui inquiète nombre de gens.

Je m'aperçois que mon temps de parole expire, monsieur l'Orateur, mais qu'il me soit permis de dire que peu importe le genre de programme que nous ayons, il nous faut encore élaborer une politique de plein emploi. Voilà la clé.

Des voix: Bien dit.

M. Alexander: La représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) a déclaré qu'environ 13 p. 100 des cinq millions de personnes dont j'ai parlé sont aptes au travail. Donc, peu importe ce qu'on entend par plein emploi, qu'il s'agisse d'un taux de chômage de 3 ou 4 p. 100, ce n'est certainement pas un taux désaisonnalisé 7.1 p. 100. A mon avis, c'est scandaleux quand on songe à ce que cela représente en réalité. Vraiment nous perpétons la pauvreté en créant le chômage.

Nous n'avons pas le temps maintenant d'examiner toutes les ramifications de la question. Si l'on ne donne